

Conseil de l'UFR des lettres, sciences du langage et arts

Séance du 13.09.18

Relevé de décisions

Présents : Michèle CLEMENT, Sarah AL-MATARY, Stéphane GIOANNI, Emmanuel REIBEL, Pierre SABY, Céline CHABOT-CANET, Paule GIOFFREDI, Muriel JOUBERT, Michel BERT, Martin BARNIER, Michèle BRUNET, Sylvain PATRI, Vincent FROGET, Charlotte ABAZIOU

Membres invités : Françoise Andrieux, Philippe WAHL, Marion ORLANDI

Procurations :

Jean Carteron donne procuration à Charlotte Abaziou.

Dario Marchiori donne procuration à Martin Barnier.

Marylène Possamai donne procuration à Michèle Clément.

Julie Sermon donne procuration à Paule Gioffredi.

Céline Candiard donne procuration à Paule Gioffredi.

Laurence Hidani donne procuration à Vincent Froget.

Conseil restreint

1. Mot du Directeur

2. Informations : sièges vacants - élections partielles ; documents préparatoires

Trois membres du Conseil d'UFR ont démissionné de leur mandat en raison de leur départ de l'Université Lyon 2 :

- Daniel Urrutiaguer pour le collège A
- Delphine Gleize pour le collège B
- Julie Mourvillier pour le collège Usagers

Les sièges resteront vacants jusqu'aux prochaines élections partielles, qui devraient se tenir en novembre prochain. Le collège usagers sera alors intégralement renouvelé, le mandat des représentants actuels touchant à sa fin (mandat de 2 ans).

3. Dialogue de gestion

La réunion du dialogue de gestion s'est tenue hier, le mercredi 12 septembre avec l'équipe présidentielle, le DGS, la DRH et la DBF.

Concernant la partie budgétaire, quelques demandes de précision ont été formulées concernant l'utilisation des crédits en fonctionnement et en investissement (quels sont les projets de l'UFR). L'UFR a également été sondée sur la rémunération appliquée aux CM dont les effectifs ne dépassent pas 40 étudiant.es et donc dotés en TD.

Plusieurs membres du Conseil demandent si le seuil de dédoublement des TD a été évoqué. La réponse est négative. Les problèmes liés aux fermetures de groupes de dernière minute sont pointés :

- modification des emplois du temps à la veille de la rentrée pour les étudiant.es ;
- apparition de sous-services pour les enseignants sans possibilité de réorganisation à la veille de la rentrée ;
- difficultés d'ordre pédagogique (enseigner à 45 étudiant.es)
- capacités d'accueil des salles : certaines salles ne peuvent pas accueillir plus de 40 étudiant.es assis.

Est également souligné le manque de transparence quant au seuil réellement appliqué.

Le Conseil d'UFR demande au Directeur de l'UFR d'interroger la Vice-Présidente chargée de la formation sur les points suivants :

- la communication du seuil de dédoublement des TD ;
- la possibilité de sursoir à la fermeture de groupes de TD pour le 1^{er} semestre, lorsque les effectifs avoisinent le nombre de 45, faute de connaissance du seuil de dotation et à l'approche imminente de la rentrée.

Concernant la campagne d'emploi, l'équipe présidentielle s'est interrogée sur la demande de transformation d'un poste de PRAG en un support de MCF Littérature du 19^e et a suggéré de procéder à un nouveau classement des demandes de poste pour intégrer ce poste supplémentaire.

Le Directeur de l'UFR soumet deux options aux membres du Conseil :

- réunir de nouveau le conseil restreint pour établir un classement incluant le poste de MCF littérature du 19^e ;
- conserver en l'état la délibération du conseil d'UFR réuni en juin puisqu'un consensus avait été trouvé autour de celle-ci.

Le Conseil d'UFR opte pour la seconde option, à condition que le poste de PRAG soit déjà acquis par l'UFR.

Le Conseil d'UFR demande au directeur de l'UFR de prendre rendez-vous avec la Présidente de l'Université pour connaître avec précision les règles qui s'appliquent à la campagne d'emploi : les demandes de postes de PRAG doivent-elles être intégrées aux demandes

formulées dans le cadre du dialogue de gestion ? Le cas échéant, une demande de poste de PRAG doit-elle être classée dans un classement spécifique ou avec les PR et MCF ?

4. Désignation des personnalités extérieures siégeant au Conseil

La liste des personnalités extérieures proposées par le Directeur de l'UFR est approuvée à l'unanimité des membres présent.es ou représenté.es du Conseil d'UFR.

Les personnalités extérieures sont :

Un.e représentant.e des conservatoires	Nathalie Leverrier (Directrice adjointe - CRR)
Un.e représentant.e des corps d'inspection	Michel Figuet (IPR) – Vincent Tuleu (IPR)
Un.e représentant.e des personnels de direction des établissements du second degré	Michel Valette (Proviseur adjoint – Lycée la Martinière)
Un.e représentant.e des organismes de formation des enseignant.e.s	Catherine Nicolas (Enseignante - ESPE)
Un.e professeur.e de classes préparatoires	Christelle Laizé-Gratias (Enseignante - Lycée du Parc)
Trois personnalités qualifiées choisies parmi les acteurs de la vie économique et culturelle	Rachel Mauduit (Pôle Emploi Cadres) Claire Delamarche (Musicologue et conservatrice - Auditorium Orchestre national de Lyon) Jacques Moreau (Directeur - CEFEDM)

5. Demandes de modification de MCC

L'ensemble des demandes de modification des Modalités de contrôle des connaissances (MCC) ont été adoptées à l'unanimité des membres présent.es ou représenté.es du Conseil d'UFR :

- DU CinéFabrique 1^e et 2^e années
- Portail Lettres, langues, sciences du langage
- L2 et L2 lettres modernes, lettres appliquées, lettres modernes – histoire de l'art
- L2 et L3 lettres-langues
- L2 et L3 humanités et antiquité
- L3 scène et image
- Licence professionnelle Montage
- Master 1 lettres modernes
- Master MEEF lettres modernes
- Master 1 et 2 Cinéma
- Master 1 et 2 Scène
- Master 1 et 2 Musique fondamentale appliquée (MFA)
- Master MEEF éducation musicale
- Master 2 Sciences du langage

6. Convention Ottawa – Master FLE

Après une présentation en séance du projet de partenariat, la convention a été adoptée à l'unanimité des membres présent.es ou représenté.es du Conseil d'UFR.

Le Directeur de l'UFR des Lettres,
Sciences du langage et Arts
Emmanuel Naya

